



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Direction E — Sécurité alimentaire et des aliments pour animaux, innovation
E2 - Technologies de transformation des aliments et nouveaux aliments

Bruxelles, le
E2/GC/km (2021) 3124928

Objet: Stop au dioxyde de titane

Chère Pétitionnaire, Cher Pétitionnaire,

Je vous remercie pour votre message adressé à la Présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen, concernant l'additif alimentaire dioxyde de titane (E 171). La Présidente von der Leyen m'a demandé de répondre en son nom en tant que chef de l'unité en charge de la législation européenne en matière d'additifs alimentaires, à la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (DG SANTE) de la Commission européenne.

Je tiens à vous assurer que la santé des citoyens de l'Union ainsi que la sécurité des aliments qu'ils consomment et des produits qu'ils utilisent font partie des principales préoccupations de la Commission. En outre, la Commission considère que les mesures concernant la santé et la sécurité alimentaire doivent être fondées sur des preuves et des données scientifiques solides.

Dans l'Union, une substance n'est autorisée en tant qu'additif alimentaire que si, sur la base des données scientifiques disponibles, elle ne pose pas de problème pour la santé du consommateur au niveau d'utilisation proposé. L'évaluation de la sécurité des additifs alimentaires est effectuée de manière indépendante par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

Comme vous le savez, la Commission européenne avait demandé à l'EFSA de réévaluer la sécurité du dioxyde de titane (E 171) en tant qu'additif alimentaire en tenant compte des nouvelles données relatives à la toxicité pour la reproduction générées à sa demande, de l'analyse des études relatives à la sécurité de l'E171 réalisées depuis sa dernière réévaluation en 2016, ainsi que du nouveau document d'orientation de l'EFSA consacré à l'évaluation des risques concernant les applications des nanosciences et nanotechnologies dans l'alimentation humaine et animale.

L'EFSA a publié sa nouvelle opinion scientifique le 6 Mai 2021 et a conclu que, en tenant compte d'un certain nombre d'incertitudes identifiées, cette substance ne peut plus être considérée comme sûre quand utilisée en tant qu'additif alimentaire. C'est pourquoi je souhaite vous informer que la Commission va proposer aux Etats membres d'interdire l'utilisation du dioxyde de titane (E171) dans l'alimentation humaine.

Veillez agréer, Chère Pétitionnaire, Cher Pétitionnaire, l'expression de ma considération distinguée.

Bruno Gautrais
Chef d'unité